



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Ell

Exercice : 2024

Date de création : 08.12.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



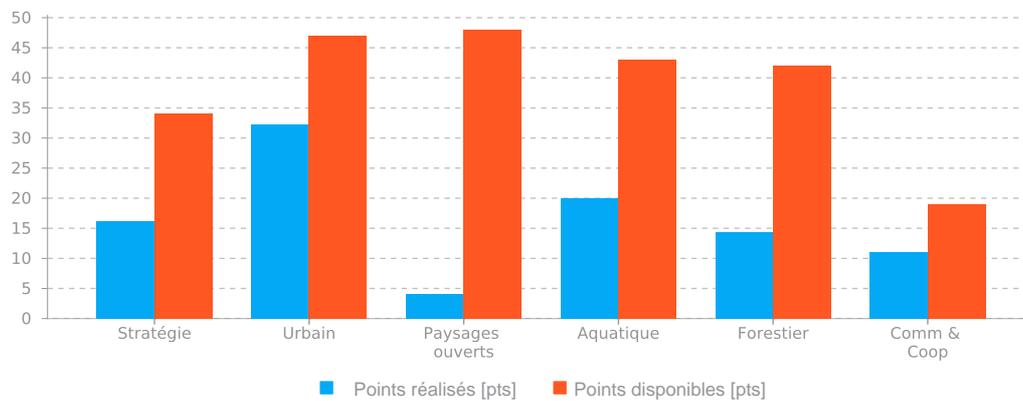
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

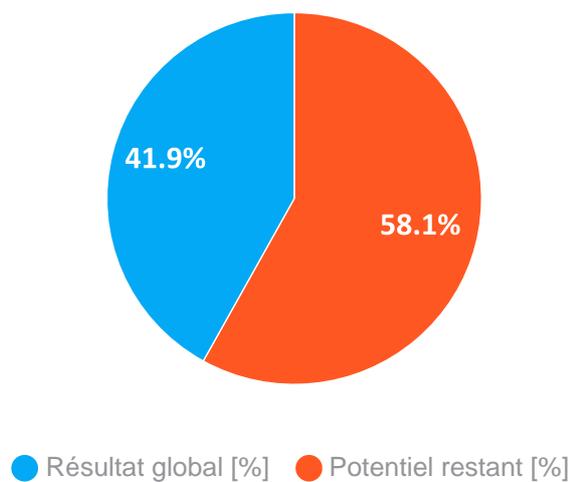
Points obtenus : 97.7

Pourcentage : 41.93 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1_2.17_6.1 2024-02-28 Extrait du r_gistre aux d_lib_rations - strat_gie pluriannuelle - concept
 - 2.1.1. Strat_gie pluriannuelle_ELL_20240228.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,76 %
- Numérateur : 213712.12
- Dénominateur : 2.81069037E7
- Points : 1.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 Budget 2019-2023_clotur_.xlsx
 - 2.1.2 Budget 2019-2023_clotur_-audit.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte die Zahlen der letzten 5 Jahre berücksichtigen: 2019-2023.
Sind 2023 noch keine Kosten für die Mitgliedschaft bei SICONA-Centre angefallen?
 2. Réponse de la commune :

Die Ausgaben der 5 letzten Jahre sind aktuell. Die Zahlen für 2023 wurden am 4. Oktober 2024 aktualisiert.
 3. Avis final :

Es wurden im Excel-Sheet versehentlich die Summen der Jahre 2019 bis 2022 gebildet. Eine aktualisierte Datei wird hochgeladen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.6)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
La commune est membre chez SICONA
- Pièces justificatives :
1.1.4 Adh_sion Sicono_d_lib_ration.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1_5_Capture_site_internet.JPG

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.6 Rapport - 4_me r_union Comit_ de pilotage Natura2000 Atert-Warkdall.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 29,88 %
- Numérateur : 648.04
- Dénominateur : 2168.82
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 214,34 Unité
- Numérateur : 9.6
- Dénominateur : 166.34
- Points : 3.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.8 Acte achat for_t par entreprise Cardoso.pdf
 - 2.1.8 2023-05-05 Extrait du registre aux d_lib_rations.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Laut den Zahlen der ANF aus dem Dokument "Mesures_Naturpakt_240604_SF_SN_V2.xlsx" handelt es sich um 204 Einheiten, d.h. 3.4 Punkte. Wurden eventuell noch Grundstücke gekauft? Dann bitte Kaufverträge nachliefern.
 2. Réponse de la commune :

Kauf von 10,09 ha Wald "Rommelsbesch" innerhalb von Natura 2000 Gebiet
 3. Avis final :

ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.6)

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 2168.82
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 5,59 %
- Numérateur : 0.33
- Dénominateur : 5.9
- Points : 2.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.1 R_sultats.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte die Flächen auf einer Karte visualieren (PDF oder shapes)
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit wurden die Karten im ArcGIS gezeigt, alle Daten sind gut nachvollziehbar. Es wird empfohlen, für das nächste Audit die Daten anhand einer Karte zu visualisieren.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.8)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.ELL_servitudes.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.3 BTK_Siedlungsbereich.pdf
 - 2.2.3 BTK_Karte.pdf
 - 3.2.3 Shapefiles.zip
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Ist das Ok von "knowingwhere" da? Sind die Daten an die ANF weitergeleitet?
 2. Réponse de la commune :

Bisher ist der Gemeinde Ell keine explizite Rückmeldung auf die vermittelten Daten erfolgt. Die Biotopkartierung wurde im Rahmen der Neuaufstellung des PAGs erstellt, und dieser wurde vom Ministerium genehmigt.
 3. Avis final :

Im Nachgang zum Audit konnte geklärt werden, dass vor Inkrafttreten der aktualisierten Bewertungshilfe 2025 die Darstellung im Geoportal ausreicht für diesen Punkt (Verweis auf die Fromation vom 08.10.24)
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Un inventaire complet est en cours d'élaboration
- Pièces justificatives :
1.2.4 Gr_nfl_chenmanagementplan.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Wurde das "Tableau de bord" am Ende des Dokuments weitergeführt? Beim letzten Audit wurde anscheinend festgehalten, dass bestimmte Aspekte des Leitfadens noch integriert würden - inwieweit ist das geschehen?
 2. Réponse de la commune :
Das Grünflächenkonzept wird im Moment aktualisiert. Bisher sind die Grünflächen definiert und Angaben zur Pflege eingetragen. Im Frühling 2025 wird das Konzept mit den floristischen Angaben auf dem Gelände vervollständigt.

Zum Verfolgen der Pflege wurde ein Formular anhand von Fieldmaps erstellt, das direkt von den Gemeindegärtnern von unterwegs aus ausgefüllt werden kann. Die Informationen sind an das neue Grünflächeninventar geknüpft.
 3. Avis final :
Der Managementplan wird laufend fortgeschrieben. ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 58,99 %
- Numérateur : 17681.1
- Dénominateur : 29975
- Points : 2.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
En cours d'élaboration
- Pièces justificatives :
1.2.5 Extensive Bewirtschaftung.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte shapes oder ähnliches liefern (s. Bewertungshilfe)
 2. Réponse de la commune :
Das Grünflächenkonzept wird im Moment aktualisiert. Bisher sind die Grünflächen definiert und Angaben zur Pflege eingetragen. Im Frühling 2025 wird das Konzept mit den floristischen Angaben auf dem Gelände vervollständigt.

Das Konzept, sowie die ersten Resultate werden im Audit gezeigt werden.
 3. Avis final :

Im Audit wurden die Karten im ArcGIS gezeigt, alle Daten sind gut nachvollziehbar. Durch die rezenten Aufnahmen hat sich der Wert auf 59% erhöht. Es wird empfohlen, für das nächste Audit die Daten anhand einer Karte zu visualisieren.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2.8)

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 74,75 %
- Numérateur : 5228
- Dénominateur : 6994
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.6 Geh_lze Resultat.png

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
En cours
- Pièces justificatives :
1.2.7 D_lib_ration_nouvelles plantations.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 0 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
En cours
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 60 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
20 nichoirs accrochés par la commune :
<https://www.arcgis.com/apps/mapviewer/index.html?webmap=984a44063e874e49bf02cff03fede70f>
26 nichoirs accrochés par Sicona (preuve)
De nouveaux nichoirs ont été commandés et installés
- Pièces justificatives :
 - 1.2.9 Nisthilfen.pdf
 - 2.Vigel_a_Fliedermas_Ell.xlsx
 - 3.Vigel_a_Fliedermas_Ell.shx
 - 4.Vigel_a_Fliedermas_Ell.shp
 - 5.Vigel_a_Fliedermas_Ell.sbx
 - 6.Vigel_a_Fliedermas_Ell.sbn
 - 7.Vigel_a_Fliedermas_Ell.prj
 - 8.Vigel_a_Fliedermas_Ell.dbf
 - 9.Vigel_a_Fliedermas_Ell.cpg

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.10 donn_es correctes_Daten_Naturpakt_SICONA_Korrektur_2-10_20241129 -Ell.xlsx
 - 2.2.10 Corridor_cologique.pdf
 - 3.2.10 Schutz Fledermauskolonien.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte Fotos von den baulichen Massnahmen nachliefern. Nennt das Monitoring Empfehlungen, wie mit den beiden Kirchen umzugehen ist, wo keine Fledermäuse nachgewiesen werden konnten?
 2. Réponse de la commune :

Jedes Jahr werden Kontrollen und Zählungen durchgeführt. Bei der Kolonie in der Kirche Kolpach handelt es sich um Wimperfledermäuse.
Der Kirchturm in Ell ist ebenfalls besiedelt.
Das Schloss in Kolpach wird aktuell renoviert. In Zusammenarbeit mit dem Architekten werden bauliche Massnahmen festgelegt die ermöglichen sollen, dass in Zukunft Fledermauskolonien

weiterhin dort ihr Quartier finden können.

3. Avis final :

Die Massnahme wurden im Audit erläutert und werden als angemessen angesehen. Im Falle der Renovierung des Colpacher Schlosses wird empfohlen, zusammen mit SICONA und dem Architekten eine Lösung zu finden, wie der Schutz der Fledermäuse in Zukunft gewährleistet werden kann. Bei nächsten Audit sollte diese Massnahme nochmals überprüft werden.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 10
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.12 Checkliste PAP Millewiss.pdf
 - 2.2.12 Checkliste.pdf
 - 3.D_lib_rations du 20102014 concernant le pacte climat.pdf

• Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte den Gemeinderatsbeschluss hochladen.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Die bestehende Checkliste wird angewendet und von der Gemeinde als sinnvoll erachtet: Mit ihrer Hilfe werden Architekten / Promoteure auf Punkte aufmerksam gemacht, die ansonsten nicht berücksichtigt würden. Diese Checkliste wurde jedoch nicht im Gemeinderat beschlossen. Der Punkt wird trotzdem anerkannt, da zum einen die Anwendung der PAP-Checkliste selber wichtig ist und zum anderen, die im Rahmen des Klimapakts erstellte und vom Gemeinderat beschlossene "Checkliste contonale" ebenfalls einige Kriterien des Naturpakts aufgreift (l'infiltration de l'eau pluviale et la réduction de l'imperméabilisation des sols, des surfaces vertes et des réseaux de surfaces vertes).

Es wird empfohlen, die PAP-Checkliste bis zum nächsten Audit vom Schöffenrat beschliessen zu lassen, so wie es die Neufassung des Bewertungshilfe voraussichtlich vorsehen wird.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.ELL_servitudes.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Un jardin existe mais la délibération n'a pas encore été prise
- Pièces justificatives :
1.2.15 Urban Gardening_Projekt.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Falls noch kein Gemeinderatsbesschluss vorliegt, dann Alternativen nachliefern. Bitte das Projekt im Audit genauer vorstellen.
 2. Réponse de la commune :
Der Urban Garden ist noch in der Konzeptionsphase. Das Projekt wird im Audit genauer vorgestellt werden.
 3. Avis final :
Das Projekt wurde ausführlich während des Audits vorgestellt und konnte sogar im Anschluss besichtigt werden. Es erfüllt die Kriterien der Massnahme und wird von der Bevölkerung angenommen. Es wird empfohlen, bis zum nächsten Audit, einen Beschluss nachzuholen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Il n'existe pas de délibération communale spécifique à ce subside. Néanmoins, à travers la contribution financière annuelle pour la Maison de l'Eau Atert, la commune d'Ell exprime implicitement son soutien aux actions entreprises par celle-ci.
- Pièces justificatives :
1.2.16 Naturgaart.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.1_2.17_6.1 2024-02-28 Extrait du r_gistre aux d_lib_rations - strat_gie pluriannuelle - concept
2.2.17 Concept de r_duction de la pollution lumineuse_20240228.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 37,11 %
- Numérateur : 72
- Dénominateur : 194
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.18 EnerCoach_lu Streetlighting KORREKT.xls
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Es sind 85,57% LED-Leuchten? Entstprechen diese den Kriterien für tierfreundliche Beleuchtung?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Die LED-Leuchten wurden im Sinne einer energetischen Optimierung (vor dem Naturpakt) angeschafft und weisen überwiegend eine Farbtemperatur von 4000 K auf und können nicht als tierfreundlich angesehen werden. Die rezent angeschafften Leuchten entsprechen dagegen bereits einer tierfreundlichen Beleuchtung, allerdings wurden diese Daten bisher nicht

aufbereitet. Da die komplette öffentliche Beleuchtung in Ell an Werktagen von 1h30 bis 5h ausgeschaltet wird, werden 50% der Punkte aktuell anerkannt. Es wird darauf hingewiesen, dass die neue Bewertungshilfe diese Kriterien verändern wird.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.1. Strat_gie pluriannuelle_ELL_20240228.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 0,64 %
- Numérateur : 0.32
- Dénominateur : 50
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
0,32 ha sont gérés de manière extensive par le Sicona.
Données manquantes :
 - superficie des terrains agricoles appartenant à la commune
 - numéro FLIK des surfaces
- Pièces justificatives :
1.3_2_Ell.shp
2.3_2_Ell.prj
3.3_2_Ell.cpg

4.3_2_Ell.dbf
5.3_2_Ell.sbn
6.3_2_Ell.sbx
7.3_2_Ell.shp.xml
8.3_2_Ell.shx
9.3_2_Ell.xlsx

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 0,27 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 0 m2
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 27,51 %
- Numérateur : 13494
- Dénominateur : 49049
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Carte PDF illustrant la totalité des chemins ainsi que les chemins non imperméabilisés reste à être remise
- Pièces justificatives :
 - 1.3.6 Unbefestigte Feldwege.pdf
 - 2.3.6 Unbefestigte Feldwege.xlsx

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Données manquantes :
 - Longueur Biodiv
 - Longueur totale à vérifier
 - carte
- Pièces justificatives :
 - 1.3_10_Ell.shx
 - 2.3_10_Ell.shp.xml
 - 3.3_10_Ell.shp
 - 4.3_10_Ell.sbx
 - 5.3_10_Ell.sbn
 - 6.3_10_Ell.dbf
 - 7.3_10_Ell.cpg
 - 8.3_10_Ell.xlsx

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 0 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 14.7
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 2,66 %
- Numérateur : 39.37
- Dénominateur : 1479.96
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.3.13 Monitoring Biodivfl_chen.xlsx

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1. Strat_gie pluriannuelle_ELL_20240228.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.1 Avis plan de gestion 3_me cycle.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.WRRLMassnahmen_Ell.pdf

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.4 PAG partie graphique.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.6 DOC_Avis PM Reimberg_CTH_1.0.pdf
2.4.6 20240119_Auswertung_Naturpakt_ACEll_2023.xlsx
3.4.6 20230619_AvisAGE_SourcesDEA.pdf

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 35,71 %
- Numérateur : 15
- Dénominateur : 42
- Points : 1.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.7 20230619_AvisAGE_SourcesDEA.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.8 20230928_CR_CCRn_5.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 2,83 ha
- Points : 3.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 9,13 ha
- Points : 1.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 160 Unité
- Numérateur : 32
- Dénominateur : 0
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.12 Convention CR Attert - ELL.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1. Strat_gie pluriannuelle_ELL_20240228.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 181,98 ha
- Points : 2.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.1 Acte achat for_t par entreprise Cardoso.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

'Laut den Zahlen der ANF aus dem Dokument "Mesures_Naturpakt_240604_SF_SN_V2.xlsx" handelt es sich um 171,98 ha, d.h. 2.6 Punkte. Wurden eventuell Flächen nachgekauft?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

ok, S. Antwort zu 1.8 Kauf von 10,09 ha Wald "Rommelsbesch" innerhalb von Natura 2000 Gebiet
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.7)

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 83,85 %
- Numérateur : 144.2
- Dénominateur : 171.98
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

l'achat des nouveaux fonds forestier n'est pas pris en compte
- Pièces justificatives :
 - 1.5_2_Inventar_Laubw_llder.pdf

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : PEFC
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5_3_Certificat_PEFC.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 5,04 %
- Numérateur : 8.66
- Dénominateur : 171.98
- Points : 2.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
actualisation de la surface de la forêt communale n'est pas encore faite (achat de 10 ha)
- Pièces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 3,8 /ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
l'achat des nouveaux fonds forestier n'est pas pris en compte
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 270
- Dénominateur : 67.49
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 0 ares
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,16 %
- Numérateur : 0.27
- Dénominateur : 171.89
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
nouveaux fonds forestier n'ont pas encore été pris en compte pour le calcul
- Pièces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1_2.17_6.1 2024-02-28 Extrait du r_gistre aux d_lib_rations - strat_gie pluriannuelle - concept
 - 2.6.1 Concept de communication 28022024.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nombreuses activités avec la maison de l'eau (voir programme)
- Pièces justificatives :
 - 1.6.2_Ausbildung f_r Einwohner.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3 2024-10-08 Certificats de formation.pdf
 - 2.6.3 2024-10-08 Liste de pr_sences.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 10 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.4_Sensibilisierung.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.7 Green Event_charte d_engagement.pdf
 - 2.6.7 Green Event 2024.png

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Facture Benobois.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 0 m3/an
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :